

COLLECTION CICR  
C1.1973.192

CGL/29/1

XXXIIe SESSION  
du  
CONSEIL DES GOUVERNEURS  
de la  
LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE  
Téhéran, 2 - 6 novembre 1973

---

POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC

sur

La Croix-Rouge et la protection de l'environnement

Genève, 13 - 15 mars 1973

Sur recommandation du Comité consultatif de la Santé et des Affaires sociales, le Comité exécutif de la Ligue a décidé lors de sa 89ème session à Genève en 1972, de créer "un groupe de travail ad hoc réunissant un petit nombre de représentants particulièrement qualifiés des Sociétés nationales, en vue d'étudier et d'élaborer les formes possibles d'action pratique de la Croix-Rouge relatives à la protection de l'environnement et qui présentera un rapport au Conseil des Gouverneurs et à la Conférence internationale de Téhéran" (Rés.14).

Un Groupe de travail représentant les 8 Sociétés nationales des pays suivants s'est réuni du 13 au 15 mars 1973 à Genève, avec la participation suivante :

Représentants des Sociétés nationales

Australie	-	M. A. Werner	Directeur national de la Jeunesse, Croix-Rouge australienne
Finlande	-	Mme A. Valle	Secrétaire du Service social, Croix-Rouge finlandaise
"	-	Dr H. Vertio	Croix-Rouge finlandaise, Programme national pour l'environnement
France	-	M. R. Angebaud	Vice-Président de la Croix-Rouge française
Hongrie	-	M. R. Sztuchlik	Département des Affaires extérieures, Croix-Rouge hongroise,
Inde	-	Shri S. Ranganathan	Président du Comité directeur de la Croix-Rouge de l'Inde
Pologne	-	Dr. Irena Domanska	Vice-Présidente de la Croix-Rouge polonaise, Présidente du Comité consultatif de la Santé et des Affaires sociales de la Ligue
Tchécoslovaquie	-	Prof. Z. Krejci	Professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Palacky, Tchécoslovaquie
Tunisie	-	Dr. T. Cheniti	Trésorier adjoint du Croissant-Rouge tunisien

Parmi les participants figuraient également M. Wayne Kines, Directeur de l'Information et représentant spécial de M. Maurice Strong, Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies, pour l'Environnement, et le Dr. Gary Herbertson, en mission spéciale pour le P.N.U.E., de même que M. Henrik Beer, Secrétaire Général de la Ligue et plusieurs de ses collaborateurs.

Le groupe de travail élit son Président en la personne de M. R. Angebaud (France) tandis que M. R. Sztuchlik est élu Rapporteur. Le deuxième jour de la réunion, M. Angebaud ayant dû quitter Genève inopinément pour raisons de famille, la présidence des séances au cours du 3ème jour est assurée aimablement et avec compétence par Shri S. Ranganathan.

.../...

Dans son allocution d'ouverture, M. H. Beer souligne l'importance de la participation de la Croix-Rouge à la protection et à l'amélioration de l'environnement et donne un aperçu des activités déployées par le Secrétariat dans ce domaine. Il se félicite de la présence à la réunion de représentants du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et dit tout le prix qu'il attache à la poursuite d'une collaboration étroite de la part de la Ligue avec cette organisation comme avec d'autres instances internationales se préoccupant du problème de l'environnement. M. Wayne Kines exprime aux participants les vœux du P.N.U.E. et leur fait part de l'intérêt que celui-ci porte à sa coopération avec la Ligue dans ses études et projets relatifs à l'environnement.

En vue de la réunion, M. R. Sztuchlik, dont les services étaient prêtés par la Croix-Rouge hongroise, avait passé un mois au Secrétariat de la Ligue, du 10 janvier au 8 février 1973. Il avait alors préparé un rapport préliminaire sur "La Croix-Rouge et la protection de l'environnement", lequel fut utilisé à la réunion comme document de travail. Celui-ci, partiellement remanié après la réunion par M. Sztuchlik, fut envoyé pour commentaires à tous les membres du Groupe de travail. Les réponses reçues de quelques-uns des membres, jointes à la plupart des opinions exprimées au cours de la réunion, ont été incorporées dans ce qui est devenu un document de travail du Secrétariat destiné à accompagner le présent rapport.

L'opinion du Groupe de travail sur le rôle que peut jouer la Croix-Rouge dans la protection et l'amélioration de l'environnement se résume brièvement comme suit :

Il est avant tout souligné que la Croix-Rouge a toujours été active, de diverses manières, dans le domaine de la protection de l'environnement. Ce qui lui manque toutefois est une approche globale qui permette de considérer les problèmes, traités jusqu'ici isolément, comme des aspects interdépendants d'une certaine qualité de vie et en conséquence comme des éléments faisant partie des problèmes de l'environnement dans son ensemble.

Il est en outre fait état de ce que les raisons principales qui incitent la Croix-Rouge à participer à l'amélioration de l'environnement doivent être cherchées dans ses principes fondamentaux d'humanité, d'universalité, d'impartialité, - dans son respect de l'être humain.

Le Groupe de travail propose les directives suivantes comme devant régir l'action de la Croix-Rouge dans ce domaine :

1. Les activités de la Croix-Rouge doivent être en harmonie avec ses principes et buts fondamentaux.
2. La Croix-Rouge ne doit pas se substituer aux pouvoirs publics, mais elle doit agir en qualité d'auxiliaire; ses activités doivent être des corollaires de l'action gouvernementale.

.../...

3. La Croix-Rouge doit concentrer ses efforts surtout sur des projets-pilotes destinés à répondre à des besoins non encore couverts.
4. Dans toute la mesure possible, les activités de la Croix-Rouge doivent être intégrées dans un plan national d'action pour la protection et l'amélioration de l'environnement et doivent être déterminées selon les besoins particuliers à chaque pays.
5. La Croix-Rouge doit avant tout faire appel à la participation généreuse de ses volontaires et utiliser au maximum leurs capacités en faveur de la collectivité.
6. La Croix-Rouge doit donner la priorité à une action préventive car l'absence de mesures relativement simples en faveur de l'environnement - symptôme typique de détérioration - engendre la nécessité de recourir tôt ou tard à une action réparatrice plus coûteuse et plus difficile.
7. Les Sociétés nationales doivent s'engager pleinement dans l'action en faveur de l'environnement. Il faut encourager la participation de la jeunesse à tous les niveaux, car les jeunes sont sincèrement et profondément préoccupés par la dégradation de l'environnement. Leur contribution doit cependant toujours être considérée comme l'un seulement des éléments du programme de la Société dans son ensemble.

Le Groupe de travail attire l'attention sur la nécessité d'adapter les services et la structure à la fois de la Ligue et des Sociétés nationales, afin d'aider ces dernières à mettre au point leurs propres programmes et d'utiliser à cette fin toutes les sources possibles d'information, en vue de promouvoir leur intérêt pour l'amélioration de l'environnement, en leur fournissant des exemples de programmes déjà existants, des suggestions pratiques en vue de la poursuite d'actions déjà engagées et des exemples d'actions-types.

Afin d'aider les Sociétés nationales à établir leurs propres programmes, Le Groupe de travail suggère l'élaboration et la distribution aux Sociétés nationales d'un manuel traitant de la participation de la Croix-Rouge à l'action en faveur de l'environnement, lequel pourrait être utilisé comme matériel de référence. Il est proposé que ce manuel ait pour base le document de travail qui doit accompagner le présent rapport.

Certains participants se déclarent en faveur de l'idée d'un programme coordonné dans le cadre d'un plan d'action de cinq ans devant être mis sur pied par la Ligue. D'autres soulignent que si une telle action est considérée comme réalisable, elle doit cependant se concentrer sur l'information en attirant l'attention sur certains problèmes ayant une résonance mondiale, tant il est vrai que ce n'est qu'au niveau où les problèmes se posent que l'on peut établir des priorités.

.../...

Le Groupe de travail convient de continuer à consacrer toute l'attention voulue au problème extrêmement important pour la Croix-Rouge qu'est l'environnement et d'étudier toutes possibilités d'action à envisager pour l'avenir. Afin d'examiner la présentation définitive de son rapport au Conseil des Gouverneurs et à la Conférence internationale de la Croix-Rouge, le groupe de travail décide de tenir une deuxième réunion à Téhéran, immédiatement avant la session du Conseil des Gouverneurs

\* \* \* \*

27.7.73